

RÉSUMÉ

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

Monsieur le président, Monsieur le commissaire,

Comme vous l'avez sans doute compris à la suite de mes interventions lors de la séance d'information des 19,20 et 21 mai derniers, je suis contre le projet à l'étude maintenant, mais aussi contre toute la filière éolienne au Québec.

Si vous permettez, je vais exposer d'abord mes griefs contre la filière éolienne en général pour compléter ensuite par ce que je reproche au projet étudié spécifiquement ici.

LA FILIÈRE ÉOLIENNE NE RÉPOND À AUCUN BESOIN

Comme on nous l'a répété à satiété, ni le Québec ni Hydro-Québec n'ont besoin de l'électricité fournie par les éoliennes.

Pas besoin, parce que Hydro-Québec dispose de surplus importants qu'elle est obligée de brader sur les marchés étrangers, à des prix bien inférieurs au coût d'achat de l'électricité de source éolienne. On ne devient pas riche rapidement en revendant moins cher que le prix d'achat.

Pas besoin, parce que l'électricité de source éolienne est de mauvaise qualité. Elle souffre d'intermittence, d'imprévisibilité et de manque de fiabilité. Et surtout, elle n'est pas disponible lorsque nous en avons vraiment besoin, c'est-à-dire lors des pointes de grands froids de nos beaux hivers.

Pas besoin parce que justement à cause de ses intermittences, elle menace gravement la stabilité de notre réseau national.

Pas besoin parce qu'elle multiplie les point d'accès que les pirates informatiques peuvent utiliser pour « empoisonner » notre réseau électrique avec divers virus et autres inventions malignes.

Pas besoin, parce que loin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre elles contribuent à les accroître. D'une part, en forçant Hydro-Québec à utiliser la centrale thermique de Bécancour, durant l'hiver, pour suppléer aux absences éoliennes, et, d'autre part, parce que le fonctionnement-même des éoliennes fait augmenter les émissions de CO² de la respiration végétale, la nuit.

Pas besoin, car la politique éolienne devait surtout servir au développement économique de la Gaspésie et que cette politique vire rapidement au désastre. On nous avait promis une vaste grappe industrielle qui exporterait notre savoir-faire à

l'échelle des Amériques et même, pourquoi pas, de l'Europe. Et que voit-on? Nous avons gaspillé des milliards et des milliards de dollars en subventions, en exemptions fiscales de toutes sortes et en marchés garantis pour obtenir quoi : essentiellement, des emplois de gardiennage à temps partiel et des emplois de manipulation de béton. Et ces emplois liés au béton eux-mêmes sont en train de disparaître parce que la multinationale allemande Enercon ferme son usine de Matane pour déménager en Ontario. Admirable réussite!

Il reste bien sûr la centaine d'emplois et plus de lobbyistes payés pour essayer de nous faire croire que les éoliennes servent à quelque chose. Je suppose que ce sont des emplois bien payés, car la tâche est rude. Même des études commandées par le gouvernement proclament qu'il faut urgemment mettre fin aux subventions éoliennes. Bref, malgré tous les artifices des vendeurs de vent, le bon sens commence à poindre à l'horizon. Cela complique singulièrement la tâche d'attaché commercial...

Pas besoin, parce que justement à cause des exemptions fiscales, les retombées financières pour les municipalités ciblées sont ridiculement basses, en général environ le quart de ce que les compagnies devraient payer s'il ne fallait pas les tenir par la main en leur donnant congé d'impôt.

Pas besoin, parce que les seules retombées qu'elles ont sur les citoyens sont des hausses vertigineuses des tarifs d'électricité, la destruction de leurs paysages, la génération de sons et d'infrasons dangereux pour la santé, le massacre de la faune et de la flore, la dévaluation de leurs biens fonciers.

Pas besoin, parce que la technologie éolienne, inventée il y a des millénaires, n'a pas gagné un iota de fiabilité, de stabilité et de prévisibilité. C'est une technologie cul-de-sac où aucun gain, sauf de la course au gigantisme, n'est attendu.

On aura compris qu'à mon avis, il faut mettre de côté tous les éolâtres – en fait ils sont de moins en moins nombreux – et conclure immédiatement la sinistre dérive venteuse.

LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ EDK NE RÉPOND À AUCUN BESOIN.

Quant au projet de la société EDK, la première objection à lui opposer tient au fait qu'il se fonde sur des discriminations inacceptables dans une société démocratique.

Le décret ayant forcé Hydro-Québec à lancer l'appel d'offres pour des projets d'électricité éolienne de source autochtone accorde aux autochtones des privilèges refusés aux non-autochtones. Autrement dit, il institue une discrimination basée sur la race, ce qui est formellement interdit par la charte nationale des droits et par la charte fédérale.

Le même décret impose au promoteur d'implanter son projet dans sa région administrative d'origine. Or, nous avons eu des renseignements contradictoires sur cette question. Parfois, Kahnawake ne fait pas partie du Québec et parfois oui...

Mais en plus, le représentant du MAMOT a répété plutôt deux fois qu'une que Québec n'a aucune compétence dans les réserves, les affaires autochtones relevant exclusivement d'Ottawa. Si c'est le cas, comment Québec peut-il adopter des décrets concernant ces mêmes autochtones?

Le projet lui-même se fait fort de respecter les zones tampon exigées par la réglementation applicable de la MRC des Jardins de Napierville en matière de protection contre les éoliennes. Or, cette réglementation crée, elle aussi, une discrimination inacceptable puisqu'elle accorde une zone de protection de 2 000 mètres aux habitants des noyaux villageois (les urbains) et de seulement 750 mètres pour les résidents de la campagne (les ruraux). Les chartes des droits interdisent ce genre de discrimination qui affirme que les ruraux valent 3 fois moins que les urbains.

Par ailleurs, il faut aussi signaler que le projet d'EDK a mobilisé une telle quantité de spécialistes et d'experts de toutes sortes, et notamment une variété assez fournie de vendeurs, relationnistes et avocats, qu'on comprend très bien que le promoteur connaît parfaitement le refus absolu que la population de notre terroir oppose à sa centrale. Ce qui est clair, c'est que le promoteur a décidé d'enfoncer à tout prix son projet dans la gorge des citoyens.

Il est quand même remarquable que depuis 2006, c'est-à-dire dès que les manigances de la société TCI ont été connues, le refus de voir défigurer la région s'est immédiatement manifesté. Le promoteur actuel le sait très bien et a consacré d'importants efforts publicitaires pour se dissocier de TCI et pour tâcher de faire croire que son projet est tout autre.

Tous ces efforts ont été parfaitement vains et le ferme refus citoyen n'a jamais cessé d'augmenter.

Tous les vieux trucs des relations publiques, tous les artifices de la vente sous pression ont été déployés par le promoteur dans l'espoir de susciter quelques défections... sans aucun succès. Même la rengaine éculée du racisme a été tentée, sans aucun succès non plus.

Mais les tentatives de persuasion ne se sont pas limitées à ces astuces et se sont doublées de véritables actes d'intimidation et de vandalisme.

Même les techniques de terrorisme judiciaire ont été employées, avec poursuite devant les tribunaux contre l'administration de Saint-Cyprien et menaces de poursuites individuelles contre les conseillers. Ceci nous a d'ailleurs valu un numéro de tripotage d'arrière-boutique pour maquiller le sens d'une résolution valablement adoptée en séance publique du Conseil.

Malgré tout, notre réponse n'a jamais varié : NON, c'est NON.

Cela dit, nous n'avons pas besoin de ce projet plus que des autres projets éoliens.

Nous n'en avons pas besoin car, outre le fait qu'il viole les chartes des droits, le projet d'EDK viole plusieurs des principes énoncés dans la loi sur le développement durable, notamment le droit à la santé et à un environnement sain.

Il viole aussi l'insistance de la loi sur l'intériorisation des coûts de projet. Si son projet était accepté, EDK ne serait pas assujettie aux impôts fonciers locaux ni assujettie au paiement des coûts de raccordement au réseau d'H-Q, tous coûts qui ne seraient pas intériorisés, en violation de la loi.

Nous n'avons pas besoin du projet parce qu'il consistera à déverser dans les meilleures terres agricoles du Québec des milliers et des milliers de tonnes de béton et d'acier de même que des dizaines de milliers de mètres cubes de gravier, alors que la représentante du MAPAQ a répété à satiété, lors de la séance d'information, l'absolue nécessité de conserver tout ce qui nous reste de territoire agricole.

Nous n'en avons pas besoin parce qu'il créera d'importantes sources de pollution de la nappe phréatique par les produits chimiques, le lisier et les boues d'épandage étalés sur les champs, imposant de graves risques sanitaires aux humains, aux animaux d'élevage et à la faune.

Nous n'en avons pas besoin parce que les courants parasites générés par les géants à pales vont nuire aux élevages des alentours.

Nous n'en avons pas besoin parce que le dynamitage requis pour creuser les vastes trous de la base des éoliennes détruira d'importants fossiles et ichnofossiles datant d'il y a entre 350 et 500 millions d'années, à une époque où le territoire du Québec se trouvait au sud de l'équateur.

Nous n'en avons pas besoin, car avec ses chemins d'accès, la zone compactée autour des bases, la zone d'exclusion pour tâcher d'éviter la pollution souterraine, la zone occupée par la terre de remblai stockée durant 20 ans, c'est une partie appréciable de la minuscule zone agricole du Québec qui sera retirée d'usage pour faire place à un projet inutile et dangereux.

Nous n'en avons pas besoin parce que les éoliennes projetées, qui ont la taille de véritables gratte-ciel, vont complètement détruire nos paysages et notre cadre de vie.

Nous n'en avons pas besoin, car il va faire chuter vertigineusement la valeur de nos maisons jusqu'à les rendre invendables – et donc sans aucune valeur – dans certains cas. (Demandez-vous à vous-mêmes, Messieurs les commissaires, si vous achèteriez une maison dans un village où sévit une centrale éolienne.)

Nous n'en avons pas besoin, car il représente une très sérieuse menace pour notre santé et celle de nos enfants. Un CPE et deux écoles existent déjà dans le village enclavé de Napierville et une autre garderie doit s'ouvrir sous peu chez nous. Autrement dit, notre population enfantine est déjà assez peuplée et continue de croître. Il est parfaitement contraire au principe de précaution de nous imposer un projet inutile alors que l'on sait qu'il nuira gravement à la population riveraine.

Nous n'en avons pas besoin parce qu'un projet qui nous coûtera au bas mot 120 millions de dollars (60M\$ pour la construction et 60M\$ de profits) ne générera qu'un ou deux emplois de gardiennage à temps partiel.

Nous n'en avons pas besoin parce qu'il ne paiera même pas les impôts fonciers auxquels les citoyens ordinaires sont assujettis (autre discrimination).

Nous n'en avons pas besoin, car nos chemins, dont l'entretien nous coûte si cher, seront complètement défoncés et nous ne croyons pas beaucoup aux assurances de remise en état données par le promoteur. Lui qui ne veut pas assumer son fardeau fiscal serait plus généreux à cet égard? L'expérience d'autres municipalités victimes de promoteurs nous montre que ceux-ci se défilent rapidement.

Finalement, nous n'en avons pas besoin, car l'état de désorganisation du projet a tout pour inquiéter. Quand on sait que le promoteur devait effectuer ses premières livraisons en 2013, qu'il a bénéficié d'un délai jusqu'en 2015 et que, malgré tout, il annonce qu'il ne sera pas prêt, dans le meilleur des cas, avant décembre 2016 il n'y a rien pour rassurer.

Surtout que le promoteur nous a appris qu'il ne connaît pas encore la nappe phréatique où il veut installer ses énormes pieux, qu'il n'a encore négocié aucune entente avec les municipalités dont il se prépare à abîmer le réseau routier, que son plan de transport n'est pas établi ni son plan de communication pour avertir des encombrements routiers qu'il prévoit provoquer, qu'il ne sait pas encore comment il va protéger le réseau de H-Q et son propre système de télécommande contre les virus et autres actes de piraterie informatique etc. etc.

À considérer la quantité de ses engagements que le promoteur a violés, il faut réussir un acte de foi extrême pour croire que ses autres engagements contractuels et ses promesses seront respectés.

Si le passé est garant de l'avenir, il n'y a rien là-dedans pour inspirer confiance.

Pour toutes ces raisons, il me semble qu'une seule conclusion s'offre à vous : recommander au gouvernement de réserver au projet de Kahnawake le sort qu'il a déjà réservé au projet qui menaçait Saint-Valentin, tout juste de l'autre côté de la route 221.

Merci de votre attention.